

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 172

Artikel: Cette pollution qui reste une bonne affaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015826>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 172 30 mars 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Molliet
Bruno Pellaud

Cette pollution qui reste une bonne affaire

La majorité de douze contre un par laquelle le peuple suisse a accepté le 6 juin 1971 l'article constitutionnel 24 septies sur la protection de l'environnement reflète une volonté claire de passer des mots aux actes.

Les lois d'application de cet article sont en gestation. Celle concernant la protection des eaux vient d'être révisée, le texte original de 1955 n'ayant pu enrayer la détérioration rapide de nos lacs et rivières. Ce n'est guère étonnant si l'on sait que les amendes infligées en vertu de cette loi n'ont que rarement dépassé 50 francs ! A ce prix-là, la pollution demeure une bonne affaire. Les nouvelles lois fédérales renforceront le pouvoir des autorités dans la lutte contre les symptômes de la pollution. Mais pour combien de temps encore, sera-t-il possible de s'attaquer seulement aux symptômes, en ignorant les causes ?

Le plan d'action proposé par Sicco Mansholt, maintenant président de la Commission européenne, va droit au but et s'en prend précisément aux causes (voir notre dossier de l'éditorial).

« L'Europe, déclare Mansholt, a une mission à accomplir. Elle devrait promouvoir une politique économique tendant vers l'« Utilité Nationale Brute », voire le « Bonheur National Brut », en remplacement de l'objectif intenable d'une production maximale de biens de consommation. Dans cet esprit, l'Europe devrait mettre en place un système de production non polluant — en n'accordant des certificats de production qu'à des produits propres et recyclables, en pénalisant fiscalement les productions polluantes, en donnant la priorité aux biens destinés au secteur public. »

Comment réorienter aussi profondément l'ordre économique ? Si la protection de l'environnement implique de limiter la consommation individuelle, encore faudra-t-il veiller à ce que cela se fasse équitablement !

Pour ne citer qu'un cas, la forte taxation des

automobiles suggérée par Mansholt forcerait certains à renoncer à une telle acquisition, mais n'empêcherait pas une poignée de privilégiés de jouir de leur voiture en toute quiétude. Cette situation se reproduirait chaque fois que la simple interdiction d'un bien de consommation polluant serait irréalisable.

La nouvelle économie européenne doit donc avoir deux pôles : le premier est basé sur la notion d'« Utilité Nationale Brute », le second, essentiel, suppose une lutte constante pour une répartition plus juste du revenu national. L'environnement, en tant que bien collectif, doit lui aussi être partagé pour le bénéfice de tous, et non pour celui de quelques privilégiés.

Que ce soit à la Commission européenne de Bruxelles, ou au Conseil de l'Europe à Strasbourg, il faut constater que l'Europe communautaire, au niveau des projets au moins, s'avance beaucoup plus loin que les pays qui la compose sur la voie d'une politique activiste de l'environnement. Preuve en soit, cette question tirée d'un rapport récent du Conseil (Doc. 3080) : « Ne faudrait-il pas soumettre à révision le titre classique des budgets des Etats « défense nationale » et le doubler d'un titre nouveau intitulé « défense du cadre de vie de la société » ?

Un rapport du Conseil de l'Europe sur la politique de l'environnement en Europe (14 janvier 1972) s'inscrit par exemple en faux contre la légende que seules les hautes régions des Alpes et quelques lointaines zones des pays scandinaves sont épargnées par la pollution : « Dans le Tessin, moins de 5 % des eaux usées sont traitées par des stations d'épuration ; cette situation est à peine meilleure dans le voisinage des autres lacs alpins et tous les lacs évoluent vers la mort biologique. » Or la Suisse votera en novembre sur l'association avec l'Europe, peut-être en fin de compte avec l'Europe de Mansholt aussi...